

**Arrêté du 24 février 2012 portant nomination de fonctionnaire en qualité de régisseuse
d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
Rhône / Ain**

NOR : JUSF1206486A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant nomination de fonctionnaires des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse en qualité de régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu l'arrêté du 23 août 2011 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône / Ain ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande n°2938 du directeur interrégional pour la région Centre-Est.

ARRÊTE

Article 1

Mme Marie-France CHERVET épouse LUBAC, secrétaire administratif auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône / Ain est nommée en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction,

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance et du montant moyen des recettes mensuelles mentionnés colonnes 4 et 5 à l'annexe du présent arrêté, le montant du cautionnement imposé à la régisseuse est fixé à l'annexe, colonne 6 du présent arrêté.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Centre-Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 24 février 2012.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
La chef de bureau de l'allocation des moyens
par intérim,

Aurore CHENU